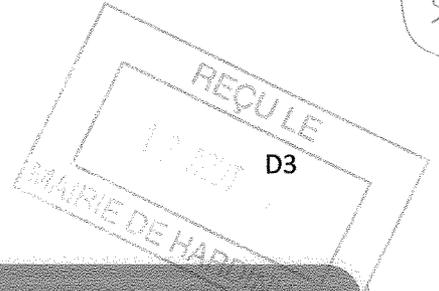


5



INFORMATION MUNICIPALE

Le Maire de HARDINVAST (50690)

Informe qu'une procédure de reprise des sépultures en l'état d'abandon est engagée au cimetière communal.

La liste des sépultures est consultable, tous les jours, sur le tableau d'affichage, A la mairie et au cimetière.

LES FAMILLES CONCERNEES PAR CES SEPULTURES SONT PRIEES DE REMETTRE LEUR EMPLACEMENT EN BON ETAT DE PROPRETE ET DE SOLIDITE AU PLUS TARD AVANT LE :

MERCREDI 3 NOVEMBRE 2010

FAUTE DE QUOI, il sera procédé le jour ci-dessus précisé, et au cimetière à l'établissement du procès verbal constatant l'état d'abandon de leur sépulture, conformément aux textes en vigueur.

Les familles désireuses de maintenir leurs droits et places dans le cimetière, sont priées de se faire connaitre avant cette date.